



# Réponse d'InfraNum à la consultation publique de la direction générale des entreprises



## Liste des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles

15 septembre 2019

## Contexte :

Dans le cadre du New Deal Mobile signé entre le gouvernement, l'ARCEP et les opérateurs mobiles en juin 2018, une disposition prévoyait le déploiement par Orange et SFR de 500 nouveaux sites mobiles afin d'étendre la couverture 4G fixe du territoire. L'Agence du Numérique a ainsi réalisé pendant deux ans un diagnostic prévisionnel des débits en 2020 afin d'identifier la liste des zones les plus pertinentes pour l'installation de sites de 4G fixe.

## La position de la fédération InfraNum :

InfraNum regrette que l'Agence du Numérique **n'intègre pas les projets en THD radio** actuels ou à venir dans son diagnostic prévisionnel.

InfraNum souhaite rappeler que l'atteinte des objectifs gouvernementaux du Très Haut Débit pour tous en 2022 et du bon débit pour tous en 2020 est soumis à l'utilisation du THD radio et du satellite. Il a en effet été établi que ces engagements dépendront du **mix technologique pour plus de 2,2 millions de foyers**.

Le 29 juillet 2019, l'ARCEP a fait le choix pragmatique de prolonger l'ouverture du guichet d'attribution des fréquences THD radio jusqu'au 15 septembre 2020 afin de permettre aux collectivités de déposer un dossier de demande de fréquences. Si aujourd'hui plusieurs réseaux THD radio sont d'ores et déjà en exploitation, une **vingtaine de collectivités représentant 23 départements envisage de déposer un dossier auprès du régulateur**, et plusieurs dizaines d'autres seraient intéressés.

En vérifiant la liste publiée, nous constatons que la grande majorité des collectivités ayant déployé un réseau THD radio ou étant sur le point de le faire, est concernée par les déploiements de nouveaux sites mobiles. Ces déploiements conclus contractuellement avec les opérateurs par l'Etat viendraient en concurrence directe des réseaux d'initiative publique, en ne respectant pas la cohérence des réseaux présents sur le territoire.

Le projet d'arrêté mis en consultation intervient suite au « New Deal Mobile » qui prévoit de nouvelles obligations de couverture mobile ainsi qu'une disposition concernant la 4G fixe. Si InfraNum est bien **conscient que la diffusion rapide de la 4G est absolument nécessaire** afin que chacun ait accès à un internet à haut débit en mobilité, elle insiste néanmoins sur le fait que **la 4G fixe ne supportera pas, en plus, les usages domestiques ou professionnels spécifiques** (triple play, streaming, téléchargements lourds...). Les opérateurs SFR et Bouygues ont prévenu publiquement dès 2017 (lors des GRACO ARCEP et du TRIP de l'AVICCA) que la 4G ne pourrait combler les besoins en internet fixe que de manière ponctuelle, sous peine d'écrouler les réseaux mobiles, d'autant plus que les usages et le trafic associé explosent. La solution THD radio, complémentaire, est construite afin de prendre le relais pour ces usages, grâce à un réseau dédié aux clients fixes, un contrôle du débit de chaque utilisateur, une consommation illimitée et des engagements forts de qualité de service imposés par l'ARCEP (<https://bit.ly/2A958sr>).

Les obligations de déploiement 4G fixe dans les zones identifiées surchargeront de façon inutile les réseaux des opérateurs mobiles pour des usages fixes consommateurs en données. La 4G fixe fragilise également l'équilibre économique des projets d'aménagement numérique

Réponse à la consultation – Septembre 2019

des collectivités. Afin d'éviter de concurrencer les investissements publics de déploiement de réseaux THD radio, le présent arrêté doit prendre compte les projets publics afin d'éviter de les mettre en péril.

InfraNum demande ainsi à ce que la Direction générale des entreprises requalifie la liste des zones à couvrir, en excluant dès aujourd'hui les zones couvertes par un réseau en THD radio, et dans le futur, au fur et à mesure des déploiements, celles qui le seront par les projets de collectivités.

La réussite du plan France Très Haut Débit repose sur un ensemble de solutions complémentaires. InfraNum défend cette position, non pas uniquement par principe, mais pour permettre l'atteinte des objectifs gouvernementaux de couverture en très haut débit.